



Suppression de tâches sans raison

Par **mary34**, le **30/04/2009** à **18:14**

Bonjour,

Mon employeur a t'il le droit de me supprimer des responsabilités stipulées dans mon contrat sous prétexte d'une réorganisation des tâches? Les tâches supprimées rendent mon travail très très léger !!

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **01/05/2009** à **08:40**

bonjour,

le droit non !!! il peut vous proposer par écrit une modification de votre contrat.

vous êtes libre de refuser ou d'accepter.

(si vous refusez il a le choix entre renoncer à modifier votre contrat ou vous licencier).

Par **mary34**, le **01/05/2009** à **15:01**

Bonjour et merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Je suis responsable de salle et maître d'hotel.

Mon employeur m'a sommé oralement de lui rendre les clés du resto et le téléphone et m'a déresponsabilisé de la caisse pour la donner à mon chef de rang.

Aujourd'hui, il prétend par recommandé que c'est une demande que j'ai formulé. Or je n'ai jms demandé une telle chose, ni par écrit, ni par oral !

Donc son explication via ce courrier est-elle légitime ? Peux-t'il se décharger de cette situation ainsi ?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **02/05/2009** à **16:36**

[citation]Donc son explication via ce courrier est-elle légitime ? Peux-t'il se décharger de cette situation ainsi ? [/citation]

non...